

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Quand les « establishments » s'en mêlent When the "establishments" decide to take things in hand... Cuando los "establishments" se entrometen

Evelyne Tardy

Number 9 (49), Spring 1983

Éducatons permanentes en mouvement ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034731ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034731ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tardy, E. (1983). Quand les « establishments » s'en mêlent. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (9), 189–200. <https://doi.org/10.7202/1034731ar>

Article abstract

The author analyses the official reactions of various groups and organizations in Quebec to the report published by the Task Force on Adult Education (1982). While adult student groups generally reacted favourably, the spokespersons for the different "establishments" in this sector (representatives of private enterprise as well as schools, unions and government) took a more critical view. Although the fate of this report is uncertain, it is now in the hands of the public and may prove to be a powerful stimulus for reflexion and action on the part of adult students.

Quand les « establishments » s'en mêlent

E. Tardy

Cet article veut montrer que le rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes (C.E.F.A.), s'il a reçu « un appui sans détours¹ » d'un très grand nombre d'intervenants comme le souhaitait l'Institut canadien d'éducation des adultes (I.C.E.A.), en a néanmoins « choqué » un certain nombre d'autres.

En effet, les prises de position clairement exprimées, dans ce rapport, en faveur des adultes et groupes d'adultes les moins favorisés par les programmes actuels d'éducation et les mesures concrètes proposées pour rendre accessible à toutes et à tous un tel outil de développement individuel et collectif qu'est l'éducation des adultes, ont heurté de plein fouet certaines « chasses gardées » tant dans le domaine scolaire que syndical, patronal et même gouvernemental.

À la différence des porte-parole des groupes d'utilisateurs, les porte-parole de ces « establishments » ont soit rejeté globalement le rapport, soit refusé un certain nombre de changements proposés.

Nous allons analyser les critiques rendues publiques à ce jour, avancées par les porte-parole des « establishments » afin d'en identifier les fondements. Nous montrerons qu'elles reposent sur diverses craintes, qui s'avèrent d'ailleurs compréhensibles dans une certaine mesure. Nous montrerons également qu'elles procèdent d'une perception de la réalité telle que tout changement important dans les programmes et structures déjà en place paraît devoir obligatoirement « enlever quelque chose » à ceux qui gèrent ces pro-

grammes. Cette perception trahit naturellement, chez ceux qui l'expriment, la conscience d'occuper une position dominante, mais contestable, dans l'actuel système d'éducation des adultes.

Les groupes qui ont accueilli favorablement le rapport de la C.E.F.A.

Ce rapport, rompant avec toutes les mesures de contre-réforme et les scénarios de décroissance venant de Québec et d'Ottawa, opte pour le développement et la démocratisation : développement du potentiel humain, lutte contre les inégalités en éducation et priorité accordée aux groupes sociaux discriminés, élévation du niveau général de qualification, droit de tous à l'éducation, droit de regard des adultes sur leur formation tant à l'école que dans les entreprises, renouvellement des pratiques, support accru aux organismes volontaires (groupes populaires et syndicaux). Ce parti-pris clair pour une éducation permanente, outil de développement individuel et collectif et ce choix nettement exprimé de rendre cet outil accessible à toutes et à tous exige notre appui sans détours².

Ainsi s'exprimait en avril 1982, l'actuel directeur général de l'I.C.E.A., Paul Bélanger. Il se faisait l'écho de l'ensemble des groupes de femmes, des groupes populaires, de nombreux responsables en éducation des adultes, de certains syndicats, des groupes de loisirs et de nombreux usagers.

Oh ! bien sûr, parmi ceux qui étaient favorables au rapport, certains n'ont pas accepté en bloc les 430 recommandations qu'il représentait et, dès les premiè-

res réactions au rapport, ils ont exprimé certaines craintes.

C'est ainsi que le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (M.E.P.A.C.Q.) reste très méfiant à l'égard d'une structure de participation telle que proposée par la Commission, car il craint le poids et les visées hégémoniques des administrations scolaires. « On appréhende une nouvelle forme de récupération institutionnelle de l'éducation populaire³ », lit-on dans un texte du M.E.P.A.C.Q. Cette réserve n'empêche pas l'organisme d'être très favorable aux nombreuses recommandations de la C.E.F.A. en faveur des mouvements et regroupements de la vie associative et d'être satisfait de la place que cette Commission a faite à l'éducation populaire autonome.

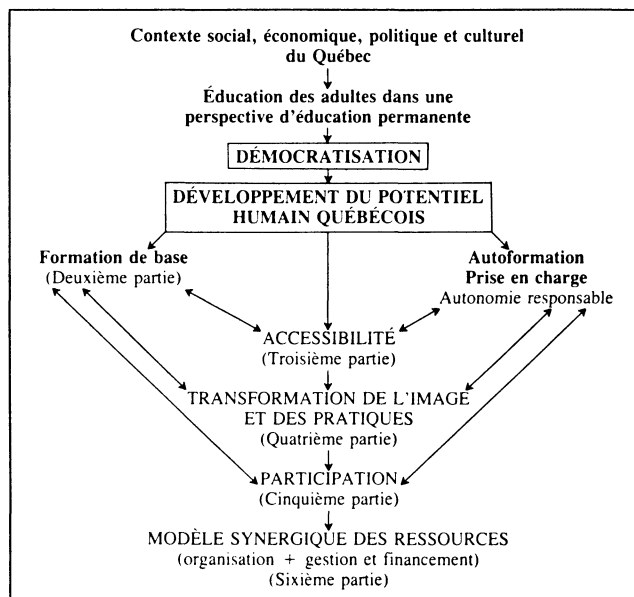
Les groupes d'usagers et artisans des services à la collectivité de diverses institutions ont eux aussi approuvé les recommandations du rapport dans ce domaine même si la Commission a, semble-t-il, « sous-estimé la bataille qu'ils ont à livrer, pour sauvegarder et légitimer de tels services à l'intérieur des murs des institutions scolaires⁴ ».

Là encore la C.E.F.A. ne s'était pas contentée, comme d'autres commissions d'étude avant elle⁵, de vanter les mérites d'une ouverture des institutions scolaires « sur le milieu » par l'intermédiaire des services aux collectivités. Elle a recommandé que « les institutions d'enseignement, universités, cégeps et commissions scolaires (pour la partie de leur budget consacrée au niveau secondaire) soient tenues, par loi ou règlement, de consacrer une enveloppe minimale de 2 % de leur budget de fonctionnement à l'accomplissement de la mission des services à la collectivité⁶ » (R. 405).

Des groupes de femmes, des associations de femmes, le Conseil du statut de la femme, le Secrétariat à la condition féminine et le Comité créé au ministère de l'Éducation pour analyser les recommandations sous l'angle de la condition féminine, ont fort bien accueilli les orientations égalitaires du rapport et les recommandations pour combattre la discrimination et les inégalités subies par les femmes en matière d'éducation.

Non seulement ces groupes étaient-ils très favorables mais ils auraient aimé que la Commission aille plus loin, explore davantage les modalités d'applications de certaines recommandations et soit parfois

Schéma des éléments de la politique de l'éducation des adultes proposée par la C.E.F.A.



encore plus contraignante vis-à-vis des organismes concernés afin que la discrimination cesse réellement dans les faits. On peut néanmoins qualifier de mineures les réserves exprimées, à l'égard du rapport, par ces porte-parole de ces groupes de femmes.

L'Association des formateurs d'adultes (A.F.A.Q.), dans un document présenté aux représentants du ministère de l'Éducation, souligne « la concordance de vues, la convergence des opinions de l'association avec celles exprimées par la C.E.F.A. portant notamment sur les formateurs d'adultes⁷ ». On précise dans ce texte que chacune des recommandations traitant de cet aspect (R. 275 à 309) a reçu l'accord de la majorité des membres de l'Association, même si de nombreuses nuances et réserves ont été avancées.

La Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.) a certainement été la centrale syndicale qui a le plus apprécié le rapport de la Commission, considérant qu'il s'agit là d'un « changement de cap important⁸ ».

En effet la F.T.Q., plus que toute autre centrale, est à même de constater, chaque jour, les lacunes et les conséquences pour les travailleuses et les travailleurs du Québec, d'une formation professionnelle inadéquate. Aussi la F.T.Q. souhaite voir le plus tôt pos-

sible se créer des comités paritaires de formation tels que recommandés par la Commission.

En dehors de certaines recommandations dans le secteur de la construction et vis-à-vis du congé-éducation, la F.T.Q. croit qu'avec le rapport il « s'agit d'un pas de géant qui vient d'être franchi pour sortir les Québécois d'un borbier indescriptible et qui a déjà ruiné des milliers de travailleurs⁹ ».

À l'Union des producteurs agricoles (U.P.A.) on s'est dit généralement favorable au rapport¹⁰ même s'il n'y a pas eu de réaction officielle jusqu'à ce jour.

La Centrale des syndicats démocratiques (C.S.D.) qui avait fait parvenir, comme les autres centrales, un mémoire à la Commission, n'a pas pris, elle non plus, de position face aux 430 recommandations du Rapport de la C.E.F.A.

La Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.) n'a pas, comme centrale, pris officiellement position sur le rapport de la C.E.F.A. si ce n'est par la Fédération nationale des enseignants du Québec (F.N.E.Q.), rattachée à la C.S.N.

Par contre la F.N.E.Q. ne peut, malgré le ton très modéré de son document et la reconnaissance que beaucoup de recommandations vont « dans le sens des revendications de la Centrale » ou « vont dans la bonne direction », être considérée comme favorable dans l'ensemble au rapport de la C.E.F.A. En effet, nous verrons que les critiques de la F.N.E.Q. sont souvent voisines de celles formulées par la Centrale de l'éducation du Québec (C.E.Q.)

Par contre les associations de loisirs, lesquelles sont généralement concernées par l'éducation des adultes, voient dans les « implications qui découlent du rapport de la Commission Jean, un défi de taille pour le monde du loisir¹¹ ». On précise sous la plume de Raymond Blain dans l'éditorial de *Loisirs Presse*, que cette proposition de politique qui a « le mérite de refléter les aspirations du milieu est d'une grande importance pour le monde du loisir¹² ». On a apprécié, contrairement à ce qu'en pense la C.E.Q., que la Commission reconnaisse et se préoccupe de « la formation des 150 000 bénévoles et 30 000 travailleurs en loisir¹³ ».

En général les porte-parole des usagers que sont les dirigeants des divers groupements volontaires qui oeuvrent en éducation des adultes, ont, dans l'ensemble, apprécié les efforts de la Commission pour répondre d'abord et avant tout aux besoins des adultes tels

qu'exprimés dans les mémoires, les documents régionaux, et lors des ateliers régionaux et autres moyens de consultation populaire organisés avec grand succès, par la Commission. Ces groupes, ainsi que l'ensemble des usagers ont rarement, en dehors des consultations de la C.E.F.A., pu se faire entendre des responsables de l'éducation des adultes et ils souhaitaient que la Commission réagisse en ce sens.

Mais on peut se demander quels sont les réels pouvoirs de ces groupes souvent composés de bénévoles, disséminés sur le territoire du Québec, peu organisés dans bien des cas, généralement dépourvus de moyens, en particulier au moment où s'imposent les coupures budgétaires édictées par les gouvernements. Manifestement, ils n'en ont guère. Pourtant, des membres de ces groupes ont, dès la parution du rapport, entamé des discussions, des analyses, des recommandations, presque toujours à titre bénévole, sachant, pour avoir été associés de près à la démarche de la Commission, que ce rapport, en dépit de son aspect volumineux, les concernait tout particulièrement.

Peut-on en dire autant des représentants officiels des universités, collèges et commissions scolaires, ou des associations des gens d'affaires du Québec, eux aussi interpellés par la Commission et impliqués au plus haut point dans le dossier de l'éducation des adultes? Clairement non. D'une part, ils ont, eux, du pouvoir et d'importants moyens; d'autre part, malgré ces atouts, ils n'ont guère engagé d'autre débat sur le rapport que celui qui a consisté à le critiquer.

Il semble évident que les sabots de la Commission ont écrasé quelques plates-bandes!

Ceux qui n'ont guère « prisé » le rapport de la C.E.F.A.

Le Conseil du patronat du Québec et la Chambre de commerce du Québec qui ont vocation de regrouper, à eux deux, l'ensemble des gens d'affaires du Québec, ont réagi dès la sortie du rapport. Ils l'ont rejeté en bloc considérant « comme inacceptables les principales recommandations ».

De toute évidence, dans leur hâte, ces organismes n'ont pas vu les modifications assez substantielles apportées dans le document final par rapport au texte de mai 1981. En effet à part le communiqué de presse

et une page dans la revue *Commerce Montréal*, aucune analyse des recommandations du rapport n'a été publiée par les gens d'affaires du Québec. Selon eux, le dossier était classé : le rapport était inacceptable !

Pourtant la Commission avait, contrairement au document d'hypothèses de solution soumis en mai 1981 pour étude, nettement modifié ses exigences vis-à-vis des employeurs québécois. Ainsi le financement de la formation syndicale ne relevait plus, comme dans le document d'hypothèses, de l'entreprise, ce qu'ont d'ailleurs reproché les syndicats à la Commission lors de la sortie du rapport. Si l'on recommandait au gouvernement de ratifier la Convention n° 140 de l'Organisation internationale du travail portant sur le congé-éducation, on n'exigeait pas de l'entreprise un congé-éducation rémunéré pour les travailleurs et travailleuses québécois, ce qui a valu, encore là, une critique unanime des syndicats et de l'I.C.E.A. tout particulièrement.

Le Conseil du patronat du Québec et la Chambre de commerce, déjà en mai 1981, trouvaient le document d'hypothèses de solution, « un document inacceptable comme base valable de discussion ¹⁴ ». Malgré les modifications apportées, par rapport à ce document, il semble bien que les vues de la Commission exprimées dans le rapport final ne soient pas plus acceptables aux yeux des porte-parole de l'« establishment patronal ».

En effet, plus encore que l'obligation d'une contribution financière obligatoire, contribution que certaines entreprises dépassent déjà largement en formation de leurs travailleurs, selon leurs dires, c'est semble-t-il l'obligation de former un comité paritaire de formation qui semble le moins acceptable.

Les travaux de recherche de la Commission ont effectivement montré, à travers un sondage auprès des entreprises du Québec, que la formation actuelle, dispensée dans les entreprises, était presque entièrement contrôlée par l'employeur et visait à répondre avant tout aux critères, aux priorités et aux exigences des dirigeants de l'entreprise. En général on n'accepte en ce domaine, ni contrainte, ni participation des travailleurs concernés, ni législation de la part de l'État. La formation est présentement du ressort de l'entreprise et, selon les patrons qui se sont exprimés, elle doit le rester.

Lors des entrevues radiophoniques qui ont suivi

le dépôt du rapport et les brefs communiqués publiés, les porte-parole des organismes patronaux ont pourtant évité de mettre l'accent sur les comités paritaires se scandalisant davantage de l'inconscience de la Commission qui, dans la conjoncture actuelle, voulait entraîner, par ses mesures, les P.M.E. à la ruine.

En effet, sur les ondes, il est plus habile de se porter à la défense des P.M.E. que de dire aux travailleurs : « La formation en entreprise, ça ne vous regarde pas, ce n'est pas votre affaire ! »

Pourtant, plus que jamais, et la Commission en était très consciente, les changements technologiques accélérés nécessitent une formation et une adaptation de la formation des salariés afin qu'ils ne soient pas les victimes d'un système de production qui se réoriente et se transforme.

Mais la Commission a parlé de cogestion, de participation effective des adultes aux décisions qui les concernent, d'autonomie et de prise en charge. Or, la formation en entreprise est actuellement un monopole patronal et la cogestion fait peur à bien des dirigeants.

L'« establishment » scolaire, c'est-à-dire les représentants officiels des commissions scolaires, cégeps et universités, loin d'être aussi négatif que le Conseil du patronat et la Chambre de commerce, n'a pas toujours montré un accueil favorable aux propositions de la C.E.F.A.

Dans l'ensemble les organismes scolaires ont été plus avares de commentaires lors de la parution du rapport qu'ils ne l'avaient été lors de la parution du document d'hypothèses en mai 1981. Venant du monde de l'enseignement, les prises de position officielles sont jusqu'à ce jour peu nombreuses et souvent peu explicites.

Les représentants des services d'éducation des adultes (S.E.A.) des commissions scolaires et des cégeps se sont montrés nettement plus accueillants que les universités (administrateurs et même certains enseignants). Les représentants des S.E.A. avaient d'ailleurs collaboré aux divers travaux et consultations de la Commission, avec une attitude très ouverte vis-à-vis de la Commission, ce qui n'a pas toujours été le cas des universités.

La sortie du rapport, comme nous le signalions précédemment, n'a pas donné lieu à de grandes déclarations ou de volumineux documents. L'Association des coordonnateurs de l'éducation des adultes des cégeps du Québec (A.C.E.A.C.Q.) se prononçait le

10 mars 1982 dans un communiqué de presse de quatre pages pour signaler que l'A.C.E.A.C.Q. « accueillait ce rapport avec beaucoup d'enthousiasme... et quelques réserves¹⁵ ». Ces réserves portaient entre autres sur le contexte de non-augmentation dans lequel s'était délibérément inscrite la Commission, la structure régionale qui, en région urbaine risquait fort d'amener une bureaucratisation accrue, et la difficulté d'en arriver à une véritable participation des adultes et à une accessibilité réelle. Dans ce court communiqué on prévoyait une consultation de tous les membres sur ce rapport, et des réunions régionales dont les résultats seraient compilés et soumis aux membres et acheminés aux instances concernées fin mai. Or, aucun document n'a à ce jour été rendu public.

La Table des responsables de l'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec (T.R.E.A.Q.) faisait connaître sa position en juin 1982, dans un document d'une dizaine de pages. Dès la parution du rapport « la T.R.E.A.Q. a entrepris une vaste consultation auprès de ses membres pour connaître leurs points de vue et leurs opinions¹⁶ », peut-on lire dans ce document.

La T.R.E.A.Q. souscrit à plusieurs recommandations de la Commission : le droit des adultes à l'éducation enchâssé dans une loi-cadre, la fusion D.G.E.A.-D.F.P., un conseil consultatif de l'éducation des adultes pour seconder le comité ministériel dans l'énoncé d'une politique globale, un organisme central plus grand qu'une direction générale mais, contrairement à ce que suggérait la Commission, cet organisme central devra être rattaché au ministère de l'Éducation.

De plus la T.R.E.A.Q. appuie la recommandation de créer un centre de formation à distance, subordonné à l'organisme central, qui mettrait cependant l'accent sur « la concertation et non sur l'exclusivité et le parallélisme¹⁷ ».

La T.R.E.A.Q. qui n'était guère favorable en mai 1981 à l'idée de centres régionaux d'éducation des adultes (C.R.E.A.) semble s'être ralliée à la recommandation d'établir une telle structure, mais à condition que l'implantation se fasse en « tenant compte des particularités propres à chacune des régions et du sentiment d'appartenance des populations à chacune de ces régions¹⁸ ». Elle propose même, selon les besoins des régions, « des centres locaux d'éducation des

adultes (C.L.E.A.), qui respectent davantage les unités de vie locale et qui permettent des services d'accueil et de référence plus accessibles, ces derniers seraient représentés au C.R.E.A. au même titre que les commissions¹⁹ ».

Il est évident que la T.R.E.A.Q. reprend là des revendications des commissions scolaires des régions éloignées qui ont réclamé avec insistance, auprès de la C.E.F.A., une éducation des adultes « plus près du monde » et mieux adaptée aux besoins spécifiques des régions.

Il a été certainement plus facile de rallier la plupart des responsables de l'éducation des adultes des commissions scolaires sur ce point, compte tenu des modifications substantielles apportées par la Commission dans son rapport final en ce qui a trait aux responsabilités respectives des C.R.E.A. et des institutions scolaires. Le principal mécontentement des commissions scolaires et des cégeps, lors de la parution du document d'hypothèses de solution soumis en mai 1981, portait surtout sur les responsabilités que l'on donnait aux C.R.E.A. et qu'on enlevait aux institutions scolaires, l'utilisation sans explication du terme « déscolarisation » qui laissait penser qu'on voulait sortir les adultes du système scolaire, l'accent mis sur les échecs du système plutôt que sur les innovations que certains intervenants ou groupes d'intervenants avaient réalisées en dépit de la rigidité même du système.

Il est vrai que le document de mai 1981 ne faisait pas l'éloge du système scolaire en matière d'éducation des adultes. Il faut comprendre que la Commission venait de terminer une vaste consultation à travers l'ensemble des régions du Québec, rencontrant en journées régionales plus de 5 000 personnes²⁰, non seulement des groupes d'experts (administrateurs scolaires et professeurs) mais surtout des groupes sans expertise particulière (adultes, usagers ou non de l'éducation formelle et non formelle, travailleurs non spécialisés, analphabètes, immigrants, femmes au foyer, autochtones, handicapés physiques, porte-parole et animateurs de groupes populaires, chefs de petites entreprises, cultivateurs, pêcheurs, artisans, chômeurs, etc.). Tous ces adultes, hommes et femmes de tous âges, étaient venus « exprimer leurs problèmes, réclamer une éducation aux adultes plus adaptée à leurs besoins ou relater leurs expériences positives²¹ ». Il faut dire que la Commission, contrairement

à bien des commissions d'étude antérieures, ne tenait pas à proposer une politique qui refléterait seulement les vues des experts et/ou des groupes bénéficiant du pouvoir de se faire entendre (grandes entreprises, syndicats, corporations, associations professionnelles, groupes religieux). Elle est effectivement allée chercher les points de vue des personnes rarement consultées dans l'élaboration de politiques : les groupes non organisés et les individus non regroupés qui sont, plus que d'autres, démunis en matière d'éducation.

La limitation du rôle des C.R.E.A. dans le rapport final ne réduisait plus les institutions scolaires au rôle de « boîtes à cours », comme pouvait le laisser penser le document d'hypothèses de solution.

La T.R.E.A.Q. pouvait donc accepter l'idée de l'implantation de C.R.E.A. ; ce qui ne l'empêcha pas de réclamer, dans son document, plus de pouvoir : par exemple, la représentation d'office des gestionnaires des institutions scolaires sur les conseils d'administration des C.R.E.A., le droit pour chaque institution d'initier de nouveaux projets et d'en faire l'information requise, le maintien de l'animation communautaire et le support à l'action communautaire à l'intérieur des institutions scolaires²².

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (F.C.S.C.Q.) faisait connaître, en novembre dernier, ses réactions dans un document d'une quarantaine de pages. Tout en considérant « le rapport de la Commission comme une pièce maîtresse de la future politique québécoise en éducation des adultes, [...] et en accord avec les grands principes de décroisement et de déscolarisation²³ », la Fédération se dit « déçue devant l'organisation proposée par la Commission dans son rapport final²⁴ ».

Que reproche-t-on surtout au rapport ?

Il ne fallait pas aller si loin dans les solutions organisationnelles aux problèmes de l'éducation des adultes au Québec. On aurait pu parler de *correction de structures* pour une utilisation optimale de ce qui existe²⁵.

En effet, et la Fédération le reconnaît dans sa conclusion, « elle ne s'attendait pas à un tel rapport assez bouleversant pour les commissions scolaires²⁶ ». C'est pourquoi elle espère que le rapport « sera appliqué graduellement avec tous les ajustements nécessaires pour une justice respectueuse de ce qui existe et de ce qui se fait déjà dans les divers milieux²⁷ ».

La Fédération se dit favorable à un gestionnaire unique, autonome et spécifique et se rallie à la mise en place de centres locaux d'éducation des adultes (C.L.E.A.) dans une première phase et de C.R.E.A. ensuite, non imposés, non uniformes à travers le Québec.

Mais la Fédération craint encore que les institutions scolaires deviennent des « boîtes à cours répondant aux commandes des C.R.E.A.²⁸ », aussi précise-t-on que « les pouvoirs doivent aller à la base²⁹ », mais attention, pas n'importe quelle base !

En effet, pour les organismes populaires on considère que « la concertation et non le pouvoir est la clé du succès³⁰ » pour une réponse adéquate aux besoins de la population adulte qu'ils desservent.

Par contre, la Fédération précise que dans le mémoire soumis à la Commission elle avait « revendiqué pour les commissions scolaires les pouvoirs et les responsabilités qui serviraient de stimulants... et qu'elle les réclame encore³¹ ».

En résumé oui aux principes, non aux bouleversements. La Fédération se dit « prête à s'engager plus avant³² dans le secteur de l'éducation des adultes, et comme les commissions scolaires ont toujours, dit le document, « cherché à recueillir et à interpréter l'expression des besoins de leurs adultes pour se donner les moyens les plus appropriés d'y répondre³³ », pourquoi des transformations radicales des structures ?

Comme nous le faisons remarquer au début de cet article, tout changement effraie, aménageons donc les structures déjà existantes, même si c'est l'accumulation de problèmes non résolus depuis des années qui a amené la création de cette Commission d'étude.

Malgré ces diverses remarques, on ne peut pas dire que dans l'ensemble les commissions scolaires et les cégeps se soient montrés hostiles au rapport de la C.E.F.A., mais peut-on en dire autant de l'« establishment » universitaire ?

Nous serons portés à dire initialement non. C'est vrai que les universités avaient déjà essayé de sévères critiques d'une autre commission qui les interpellait directement, puisqu'il s'agissait d'une Commission d'étude sur les universités du Québec, qui avait remis son rapport en 1979. Par contre, cette commission, pour de multiples raisons dont nous ne pouvons faire état dans ce texte, puisque tel n'est pas notre propos, s'était contentée de recommandations qui, en aucun

cas, ne remettaient en question certains privilèges universitaires, respectant scrupuleusement la « sacrosainte autonomie des universités ».

Ce ne fut pas le cas de la C.E.F.A. La réticence des universités à participer aux travaux, à la démarche et à la réflexion de la Commission s'est fait sentir dès le début.

On peut formuler certaines hypothèses à ce sujet. Ainsi, on peut penser que certains administrateurs et universitaires n'ont guère apprécié la composition même de la Commission. Non pas que les membres, tous des praticiens reconnus dans le domaine de l'éducation des adultes, n'aient pas été de bons choix ! Il semble plutôt qu'on n'ait pas compris pourquoi aucun des administrateurs de grandes universités, qui ont innové jadis en ouvrant les portes des institutions universitaires aux adultes du Québec, ni aucun des théoriciens oeuvrant en milieu universitaire, n'ait été retenu pour diriger cette Commission.

Les porte-parole des universités n'ont-ils pas d'ailleurs reproché au document d'hypothèses de solution (qui fut pourtant présenté comme un document de propositions de solution) son manque de problématique, l'absence d'une philosophie de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente³⁴ (Université de Montréal, vice-rectorat).

Il est vrai que la présidente, première femme à occuper un tel mandat au Québec, était une historienne et une féministe engagée au niveau de son cégep. Elle n'était pas une femme reconnue pour avoir « philosophé » sur l'éducation des adultes, elle n'était pas à l'origine de grandes réflexions théoriques dans ce domaine, elle était, comme d'ailleurs les autres membres de cette Commission, une praticienne et non une théoricienne de l'éducation des adultes, elle était une femme d'action.

Contrairement à d'autres commissions d'étude, la Commission Jean n'est pas restée prisonnière des débats théoriques qui, souvent, freinent l'imagination et la volonté de changement ; elle a mis de l'avant des propositions de changement profond, elle a attaqué des privilèges, elle a systématiquement défendu les droits des adultes québécois à définir, orienter, contrôler le contenu de l'éducation qu'on leur propose, elle a réclamé, en leur nom, un système cohérent d'éducation des adultes, car la cohérence fait défaut actuellement au Québec, en ce domaine. Pour assurer

cette cohérence, la Commission a suggéré un gestionnaire unique qui ne serait ni le ministère de l'Éducation, ni le ministère du Travail, mais un organisme autonome rattaché par exemple à un ministère d'État qui pourrait être un ministère du Développement des ressources humaines³⁵. En outre, pour assurer cette même cohérence au palier régional, la Commission proposait de constituer des C.R.E.A. dont nous avons parlé précédemment.

Or les porte-parole des universités, déjà en mai 1981, refusaient d'être « embrigadés » dans une structure dont ils craignaient la tendance à la centralisation et à la bureaucratisation, invoquant par ailleurs l'autonomie chère aux universités (autonomie qui leur était jusqu'à ce jour garantie même si elles dépendent financièrement des fonds publics).

Même s'ils favorisaient une plus grande accessibilité, une plus grande participation et un élargissement du champ des adultes, les universitaires consultés s'objectaient à l'idée d'attribuer à d'autres qu'aux institutions déjà établies, telle l'université, les services aux groupes et aux collectivités qu'elles assurent déjà. Ils refusaient qu'un autre organisme que l'université accorde la certification, évalue les programmes, identifie les besoins³⁶, répartisse l'assiette budgétaire prévue pour ces activités (U.D.M., vice-rectorat aux études). L'Université Concordia, par exemple, se disait méfiante à l'idée de nouvelles structures³⁷. Dans l'ensemble, du côté des universitaires, comme dans les autres institutions scolaires, on s'opposait à toute modification de structure.

Les réactions publiques des milieux universitaires à la sortie du rapport de la C.E.F.A. ont été très rares jusqu'à ce jour. On a l'impression que devant l'accueil très favorable réservé au rapport par divers groupes de femmes, par des groupes populaires et par l'I.C.E.A. en particulier, les universités hésitent à « démolir » le rapport de la C.E.F.A. et veulent éviter d'être classées, avec le Conseil du patronat et la Chambre de commerce du Québec, parmi les « opposants ». C'est pourquoi, selon notre hypothèse, les critiques que leurs porte-parole ont apportées jusqu'ici restent très vagues. Les universitaires individuellement reconnus pour leur expertise en éducation des adultes restent cois.

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (A.C.D.E.A.U.L.F.) a réuni des membres pour une première table de tra-

vail sur les recommandations du rapport de la C.E.F.A. et en octobre, lors d'une autre journée de travail, les membres décidèrent de faire parvenir, au Premier Ministre lui-même, un avis³⁸. Il s'agissait d'un texte très court (3 pages) qui rappelait au Premier Ministre qu'il n'y avait toujours pas d'interlocuteur officiel en ce qui a trait à la politique d'éducation des adultes, depuis le dernier remaniement ministériel. On faisait état que, malgré les promesses de rendre public un énoncé de politique en éducation des adultes à l'automne 1982, le gouvernement n'avait, à ce jour, émis aucune déclaration même pour indiquer les suites qu'il entendait donner au rapport de la C.E.F.A.

On critique, dans cet avis, la façon de procéder du gouvernement qui « s'était engagé à ne pas procéder dans ce dossier en pièces détachées »... mais qui laisse les divers ministères « procéder de façon sectorielle en choisissant dans le rapport ce qui convient à chacun³⁹ ».

L'A.C.D.E.A.U.L.F. fait remarquer également qu'« en l'absence même d'une politique globale et cohérente de l'éducation des adultes, on pose des gestes qui risquent de la compromettre de façon irrémédiable : coupures budgétaires, accords Canada-Québec sur la formation professionnelle pour les trois prochaines années, offres normatives déposées aux enseignants aux adultes, projets de restructuration scolaire et de réforme de la formation professionnelle des jeunes⁴⁰ ».

À la suite de ce préambule, l'A.C.D.E.A.U.L.F. formule trois recommandations réclamant, dans les plus brefs délais, la désignation d'un ministre responsable du dossier de la C.E.F.A., une prise de position sur le rapport et l'acceptation par le gouvernement du principe d'un maître d'oeuvre unique en ce qui concerne la formation reliée à l'emploi (R. 348a du rapport).

On se serait attendu, de la part des 15 « sages » réunis lors de cette journée d'étude et qui s'étaient, selon les termes mêmes du président de l'association, « approprié depuis mars dernier le rapport de la C.E.F.A. », à autre chose que les trois recommandations suivantes.

Que le gouvernement du Québec supporte et suscite dans diverses régions du Québec quelques expériences, selon des modèles diversifiés, d'organisation concertée et permanente de l'offre et de la demande en éducation des adultes, en fournissant les mécanismes, les outils et les ressources nécessaires à leur réalisation.

Que le gouvernement du Québec retienne la recommandation 405 du rapport de la C.E.F.A., relative au financement des services à la collectivité, et la mette en application dans son prochain budget.

Que le gouvernement du Québec incite à des expériences de services d'accueil et de référence en milieu urbain et en milieu rural⁴¹.

Pour les participants à cette journée d'étude, ceci représentait « des mesures immédiates jugées prioritaires et de nature à transformer de façon significative l'éducation des adultes au Québec⁴² ».

On doit se demander alors pourquoi le gouvernement a consacré trois millions de dollars à une commission d'étude, pourquoi cette Commission a travaillé deux ans avec toute une équipe, produit un rapport de 868 pages et énoncé 430 recommandations, s'il était si facile de « transformer de façon significative l'éducation des adultes du Québec » !

Il suffit donc que le gouvernement « supporte et incite...⁴³ » pour que le monde universitaire soit heureux ! Il est certain qu'avec cela l'« autonomie des universités » ne sera pas menacée, et le pouvoir de l'université dans ce dossier, nullement remis en question. Par contre, on peut se demander si les autres intervenants, en particulier les adultes, usagers de l'éducation des adultes, vont se trouver satisfaits de ces mesures.

Il semble bien qu'en dehors de McGill, aucune autre université n'ait, à ce jour, transmis une réaction « officielle » à la suite de la parution du rapport. Cette dernière, tout en reconnaissant que la Commission « a réalisé une étude approfondie sur la situation de la formation des adultes au Québec⁴⁴ », ne pense pas que le seul moyen d'améliorer la situation est de réviser le système tout entier. L'université, pour sa part, préférerait que l'on conserve les éléments solides qui existent déjà à l'heure actuelle et que l'on bâtisse là-dessus. « Pour être efficace à long terme, tout changement doit être progressif et doit être basé sur ce que l'on connaît et ce qui fonctionne bien⁴⁵. »

Nous avons longuement analysé dans cette partie de l'article la position et certaines réactions des porte-parole du monde scolaire, en particulier des universités, mais il reste un « establishment » qui lui aussi a été « dérangé » par les recommandations du rapport : c'est l'« establishment » des syndicats d'enseignement.

La Fédération des associations de professeurs d'uni-

versité du Québec (F.A.P.U.Q.) et le Syndicat des professeurs de l'U.Q.A.M. (S.P.U.Q.) qui avaient critiqué, dans le même sens que les administrateurs universitaires, le document d'hypothèses de solution présenté en mai 1981 n'ont soumis à ce jour aucune réaction officielle au rapport. Si la F.A.P.U.Q. mettait en 1981 l'emphase sur les dangers de bureaucratisation que représentait la structure proposée, le S.P.U.Q. s'opposait, quant à lui, à toute tentative de retirer les responsabilités actuellement dévolues à l'université, notamment la publicité auprès des adultes, l'animation et le support à l'action communautaire, les services d'orientation, l'identification des besoins éducatifs des adultes, précisant qu'il était « préférable de revaloriser l'école plutôt que de la décrier ⁴⁶ ».

De leur côté, la Fédération nationale des enseignants québécois (F.N.E.Q.) de la Centrale des syndicats nationaux (C.S.N.) et la Centrale de l'éducation du Québec (C.E.Q.) ont fait connaître publiquement leurs réactions au rapport. Ainsi la F.N.E.Q., dans un document d'analyse de 78 pages, reconnaît « l'ampleur du rapport tant par la diversité des aspects et les liens se rapportant à l'éducation des adultes que par l'importance des transformations proposées ⁴⁷ ». Elle considère que de nombreuses recommandations de la Commission « vont dans la bonne direction », sont dans le sens « des revendications de la Centrale ⁴⁸ ». Néanmoins, elle se refuse à considérer que « l'entreprise soit sur le même pied que les institutions d'enseignement ⁴⁸ », elle s'oppose à la création de deux réseaux parallèles d'éducation : un de jeunes et l'autre d'adultes. Elle considère en outre que les institutions publiques d'enseignement devraient être des interlocuteurs privilégiés au niveau des centres régionaux et l'on n'accepte pas que l'organisme central proposé par la C.E.F.A. ne relève pas du ministère de l'Éducation ⁵⁰.

La F.N.E.Q., même si elle se prononce assez favorablement vis-à-vis des recommandations du rapport, se rapproche, comme nous le verrons, des positions exprimées par la C.E.Q. dans ses critiques en ce qui a trait au rôle que devraient jouer les institutions scolaires et en ce qui a trait à l'intégration des adultes dans le réseau public d'éducation (ce qui permettrait une utilisation la plus adéquate du corps professoral et des ressources des institutions scolaires). Elle parle d'intégration mais en respectant la spécificité de l'éducation des jeunes et celle des adultes ⁵¹.

La F.N.E.Q. s'oppose à la recommandation d'augmenter les frais de scolarité au niveau universitaire, recommandation qu'elle trouve inacceptable, et elle préconise une augmentation de la participation financière de l'État plutôt qu'une redistribution des argents entre les jeunes et les adultes. À la fin de son document, la F.N.E.Q. reconnaît que « même si parfois la Commission ne va pas dans le sens où nous souhaiterions qu'elle aille, le rapport de la C.E.F.A. ne doit absolument pas se retrouver dans les tiroirs de la crise actuelle ⁵² ».

Quant à la C.E.Q. qui n'avait pas ménagé ses critiques lors de la parution du document d'hypothèses de solution, elle est restée tout aussi « mordante » vis-à-vis du rapport final.

Pourtant malgré le titre du document ⁵³ et un style lapidaire qui lui est propre et qui pourrait laisser penser qu'elle trouve ce rapport « inacceptable », la C.E.Q. se rallie à un assez grand nombre de recommandations, d'autant plus que l'analyse n'est pas, nous dit-on, exhaustive, le document concernant surtout ce qui paraissait « comme étant porteur des enjeux les plus importants pour l'évolution de l'éducation au cours des prochaines années ⁵⁴ ».

La C.E.Q., comme les porte-parole de l'« établissement universitaire », refuse la structure proposée par la Commission. Elle s'oppose à la création d'un système particulier de certification ; elle se prononce contre le mode de redistribution financière avancé par la Commission ; elle se méfie du décroisement tel que proposé, elle n'accepte pas l'orientation qui ferait de la formation par projet l'axe majeur de l'éducation des adultes et déplore l'insistance mise, selon elle, sur le recours au bénévolat pour assurer les services d'éducation aux adultes. Mais par-dessous tout, ce qui rend la C.E.Q. particulièrement insatisfaite, c'est le sort « fait (dans le rapport) aux éducateurs d'adultes, au perfectionnement des enseignants et à la tâche des professeurs d'université ⁵⁵ ».

En contrepartie, il est intéressant de se rappeler que dans un texte représentant la position officielle de l'Association des formateurs d'adultes du Québec (A.F.A.Q.), et dont une première version fut remise en avril 1982 aux représentants du ministère de l'Éducation, on soulignait « la concordance des vues, la convergence des opinions de l'Association avec celles exprimées par la C.E.F.A. portant notamment sur les formateurs d'adultes ⁵⁶ ».

Par ailleurs, la C.E.Q. s'objecte au détachement de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation, même si, dans le document, on reconnaît que le ministère n'a pas rempli d'une façon cohérente et satisfaisante son rôle envers l'éducation des adultes.

La C.E.Q., compte tenu des nombreuses mises en disponibilité chez ses membres syndiqués, ne peut être que favorable à une intégration de l'éducation des adultes dans les établissements scolaires. Or, la Commission a revendiqué, non seulement un contenu spécifique pour l'éducation des adultes, mais un enseignement spécifique.

Dans cette même perspective, elle ne peut accepter non plus que le rapport de la C.E.F.A. remette en question ses « droits acquis » en matière de perfectionnement des enseignants. Elle trouve abusif que la Commission préconise des cours de formation et de perfectionnement aux bénévoles.

Quant à la participation et au contrôle des adultes sur leur formation, la C.E.Q. est d'accord pour les favoriser dans les entreprises privées mais ne semble pas les favoriser dans le domaine de l'éducation, ce qui fait dire à cette dernière qu'elle ne peut accorder son appui à la recommandation 331⁵⁸ qui suggère que l'évaluation des enseignants par les étudiants devienne non seulement une pratique courante dans tous les organismes publics dispensant de l'éducation des adultes (R. 330) mais qu'il en soit tenu compte dans le dossier d'évaluation des enseignants, pour les fins de renouvellement du contrat ou de la formation⁵⁹ (R. 331).

Nous venons de mettre en évidence dans cet article les réactions et positions de trois « establishments » que certaines recommandations de la C.E.F.A. ont « dérangés » et même si la C.E.Q. et l'A.C.D.E.A.U.L.F. ont été parmi vingt et un groupes impliqués dans la rédaction du communiqué de presse rendu public le 25 novembre 1982 par l'I.C.E.A., qui pressaient le gouvernement de faire connaître les suites qu'il entendait donner aux recommandations de la C.E.F.A., on peut se demander jusqu'à quel point ces deux groupes n'ont pas une certaine part de responsabilité dans ce que certains appellent déjà le « tabletage » du Rapport Jean⁶⁰.

Mais il serait abusif de rejeter sur ces seuls groupes la responsabilité de la situation actuelle.

En février 1980 le Gouvernement du Québec prétendait avoir la volonté politique, en créant la Com-

mission, de mettre de l'ordre dans ce secteur et de proposer une politique cohérente en éducation des adultes. Or, depuis le dépôt du rapport cette volonté politique s'est considérablement effritée.

Il est vrai que la conjoncture actuelle est très différente de celle qui prévalait en février 1980. La situation constitutionnelle n'a pas amélioré la position du Québec, loin de là. Le Gouvernement, qui avait inscrit le mandat de la Commission dans le cadre du rapatriement au Québec des programmes de formation professionnelle et des fonds alloués à ce programme, n'hésite pas en octobre 1982 à signer un accord décisif avec Ottawa pour une durée de trois ans dans ce domaine, accord qui va à l'encontre des recommandations de la C.E.F.A.

La situation économique est désastreuse nous dit-on, dès mars 1981 on décide de couper dans le maigre budget de l'éducation des adultes et l'on récidive en 1982.

Le décret imposé aux travailleurs et travailleuses en décembre 1982 a de dramatiques répercussions, entre autres en éducation des adultes, où l'on prévoit l'intégration du système régulier d'enseignement pour rentabiliser les nombreuses mises à pied dans ce secteur. Il va sans dire que ce genre de décision purement économique, va, là encore, à l'encontre des recommandations de la C.E.F.A.

Si une telle décision peut paraître aux yeux de certains administrateurs du M.E.Q. et du Conseil du Trésor, économiquement rentable à court terme, elle est malheureusement désastreuse à moyen et à long terme.

Plus que jamais le Québec a besoin d'une main-d'oeuvre formée, d'une population qui développe l'ensemble de son potentiel pour sortir de cette crise économique, et ce n'est pas le moment de prendre des décisions à courte vue.

C'est pourtant ce que fait actuellement le Ministère de l'Éducation qui, quelques mois après le dépôt du rapport de la C.E.F.A. publie un livre blanc sur la formation professionnelle des jeunes et prépare une restructuration majeure des rapports entre le secondaire et le post-secondaire⁶¹.

Que penser d'un gouvernement qui met sur pied une Commission au coût de trois millions de dollars de fonds publics et qui ne s'est pas encore prononcé sur le rapport un an après son dépôt!

Il est vrai que la Commission n'avait pas hésité

devant les chicanes épiques, depuis plus de dix ans, entre les ministères du Travail et de l'Éducation au sujet de la formation professionnelle des adultes, à trancher ce noeud gordien en proposant la fusion de la Direction générale de l'éducation des adultes du M.E.Q. (D.G.E.A.) et de la Direction de la formation professionnelle du ministère du Travail (D.F.P.) en une nouvelle structure indépendante de ces deux ministères. C'était là provoquer une levée de boucliers de la part des hauts fonctionnaires de ces ministères qui ont pour caractéristique de très souvent s'identifier aux structures et programmes qu'ils ont contribué à mettre en place.

Malgré tout, la Commission avait envisagé ce dossier comme un dossier processus. La réflexion et la concertation avec tous les groupes impliqués de tous les milieux, entreprises privées comprises, se sont déjà bien amorcées dans le cadre des travaux de la Commission. Le processus continue avec l'appropriation par les institutions et les groupes des propositions du rapport. Le rapport n'est pas une bible mais il a le grand mérite d'innover, de susciter la critique et la réflexion, et d'avoir vu loin pour les adultes du Québec.

Pourtant malgré la conjoncture de crise que vit actuellement le Québec et qui favorise l'immobilisme gouvernemental, malgré les luttes de pouvoir que se livrent les hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation et ceux du ministère du Travail, malgré la concurrence que se livrent les deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, en matière de formation, le rapport de la C.E.F.A. est public, il circule, malgré son prix et son volume, à travers les multiples groupes d'adultes du Québec.

On peut penser, comme Raymond Blain, que « le rapport de la Commission Jean a le grand mérite de ne pas dépendre uniquement de son avenir politique. Déjà, il constitue un puissant instrument de réflexion, d'animation et d'action pour les groupes de la base⁶² », et comme lui, nous serions tentés de dire : « À nous de jouer ! »

Evelyne Tardy
Professeure en sciences politiques
à l'Université du Québec à Montréal,
Directrice de la recherche à la Commission
d'étude sur la formation des adultes
durant le mandat de la Commission.

NOTES :

¹ « Sur le rapport de la C.E.F.A. : premières réactions des syndicats, des groupes de femmes, des groupes populaires, des patrons, des responsables en éducation des adultes », *Bulletin de l'I.C.E.A.*, Vol. 5 n° 1, Avril 1982, p. 2.

² *Bulletin de l'I.C.E.A.*, *op. cit.*, p. 2.

³ *Bulletin de l'I.C.E.A.*, *op. cit.*, p. 4.

⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁵ Par exemple la Commission d'étude sur les universités, *Rapport*, Gouvernement du Québec, Éditeur officiel, Mai 1979.

⁶ *Apprendre : une action volontaire et responsable*, énoncé d'une politique globale de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente, Commission d'étude sur la formation des adultes, Gouvernement du Québec, Éditeur officiel, Février 1982, p. 796.

⁷ Dossier « Formateur d'adultes », Association des formateurs d'adultes du Québec, Novembre 1982, p. 8.

⁸ « La F.T.Q. demande au Gouvernement de mettre le cap sur la réforme Jean », communiqué de presse, mercredi 14 avril 1982.

⁹ « La F.T.Q... », *op. cit.*, (communiqué de presse).

¹⁰ *Bulletin de l'I.C.E.A.*, *op. cit.*, p. 2.

¹¹ « Les Enjeux du rapport Jean pour le monde du loisir », par Marc Drouin, *Loisirs-Presse*, 26 avril au 9 mai 1982, p. 65.

¹² « À nous de jouer », par Raymond Blain, *Loisirs-Presse*, *Ibid.*, p. 2.

¹³ Marc Drouin, *op. cit.*, p. 5.

¹⁴ *Présentation des réactions aux hypothèses de solution*, document interne de la C.E.F.A., 6 août 1981, p. 74.

¹⁵ « Réaction de l'Association des coordonnateurs de l'éducation des adultes des cégeps du Québec (A.C.E.A.C.Q.) au rapport de la Commission Jean », communiqué de presse, 10 mars 1982.

¹⁶ *Réactions de la T.R.E.A.Q. au rapport de la C.E.F.A.*, Table des responsables des services d'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec, Juin 1982, p. 2.

¹⁷ *Ibid.*, p. 7.

¹⁸ *Ibid.*, p. 8.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Michèle Jean, *Le Processus de consultation de la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes : un exemple de participation publique dans l'élaboration d'une politique éducative au Québec* (Notes pouvant servir à la rencontre du 26 Novembre 1982), Institut international de planification de l'éducation, 23 novembre 1982, annexe IV.

²¹ *Ibid.*, p. 6.

- ²² *Réactions de la T.R.E.A.Q. au rapport de la C.E.F.A., op. cit., p. 8.*
- ²³ *Réactions au rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Novembre 1982, p. 1.*
- ²⁴ *Ibid., p. 15.*
- ²⁵ *Ibid., p. 15.*
- ²⁶ *Ibid., p. 28.*
- ²⁷ *Ibid.*
- ²⁸ *Ibid., p. 23.*
- ²⁹ *Ibid., p. 18.*
- ³⁰ *Ibid., p. 6.*
- ³¹ *Ibid., pp. 22.23.*
- ³² *Ibid., p. 27.*
- ³³ *Ibid., p. 22.*
- ³⁴ *Présentation des réactions aux hypothèses de solution, op. cit., p. 23.*
- ³⁵ *Apprendre : une action volontaire et responsable, op. cit., p. 786.*
- ³⁶ *Présentation des réactions aux hypothèses de solution, op. cit., p. 23.*
- ³⁷ *Ibid., p. 26.*
- ³⁸ *Compte rendu de la journée d'étude du 29 octobre de l'A.C.D.E.A.U.L.F. sur la concertation et les structures en éducation des adultes, Université de Montréal, Faculté de l'Éducation permanente.*
- ³⁹ *Ibid., p. 2.*
- ⁴⁰ *Ibid.*
- ⁴¹ *Ibid., p. 3.*
- ⁴² *Ibid., p. 2.*
- ⁴³ *Avis soumis à René Levesque, Premier Ministre, le 23 novembre 1982, par le président de l'A.C.D.E.A.U.L.F., Charles Widmer, p. 2.*
- ⁴⁴ *Commentaires de l'Université McGill au sujet des recommandations du rapport final de la C.E.F.A., adressés à Michèle Jean, présidente, par le vice-principal à la Planification et aux Services académiques, McGill University, 14 juin 1982.*
- ⁴⁵ *Ibid.*
- ⁴⁶ *Présentation des réactions aux hypothèses de solution, op. cit., p. 26.*
- ⁴⁷ *Le Rapport de la C.E.F.A., Fédération nationale des enseignants québécois (C.S.N.), Bureau fédéral, 1^{er}, 2 et 3 avril 1982, p. 1.*
- ⁴⁸ *Ibid., p. 67.*
- ⁴⁹ *Ibid., p. 72.*
- ⁵⁰ *Ibid., p. 75.*
- ⁵¹ *Ibid., p. 76.*
- ⁵² *Ibid., p. 78.*
- ⁵³ *Le Rapport de la C.E.F.A. : des mesures généreuses, d'autres inacceptables, une politique décevante, C.E.Q., Mai 1982, page titre.*
- ⁵⁴ *op. cit., p.2.*
- ⁵⁵ *Ibid., p. 46.*
- ⁵⁶ *Dossier « Formateurs d'adultes », op. cit., p. 8.*
- ⁵⁷ *Le Rapport de la C.E.F.A., op. cit., p. 36.*
- ⁵⁸ *Le Rapport de la C.E.F.A., op. cit., p. 31.*
- ⁵⁹ *Apprendre : une action volontaire et responsable, op. cit., p. 780.*
- ⁶⁰ « Le Regroupement craint que le rapport de la C.E.F.A. ne traîne longtemps sur les tablettes », *Le Journal de Montréal*, lundi, 22 mars 1982.
- ⁶¹ « Qui dit vrai? », *Bulletin de liaison de l'I.C.E.A.*, Vol. 5, n° 4-5, 17 janvier 1983.
- ⁶² *À nous de jouer, op. cit., p. 2.*